



vous informer



Connaissez-vous toute l'offre d'action sociale de la MSA de Franche-Comté ?

Année 2019

■ Accompagner les ressortissants agricoles dans leur parcours de vie

Nous sommes attentifs à votre vie familiale



Vous venez d'avoir un enfant

Vous percevez vos allocations familiales de la MSA de Franche-Comté.

Nous vous offrons un *chèquier puériculture* de 100 €. S'il s'agit de votre 1er enfant, nous vous offrons également un babyphone.

Retournez-nous le coupon joint au courrier concernant le droit potentiel à la Prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE).



Vous confiez votre enfant sur les temps périscolaires

Jusqu'à l'entrée au collège, matin, midi et soir, votre enfant peut être inscrit au périscolaire.

Nous vous versons 40 % de la facture.



Vous inscrivez votre enfant dans un accueil de loisirs, une colonie pendant les vacances scolaires, un séjour pédagogique avec sa classe, vous avez un projet de vacances ou de sorties familiales

Jusqu'à 18 ans, quelle que soit la formule de vacances choisie, souscrivez au dispositif *chèques vacances*. Au-delà de votre épargne personnelle, nous vous attribuons une aide calculée en fonction de votre revenu et de votre situation familiale.

Retournez-nous votre souscription dès réception du courrier adressé par nos services.

A noter

Les aides sont soumises à conditions et attribuées sur présentation de justificatifs

Renseignez-vous !



Vous rencontrez des difficultés dans l'organisation des tâches de la vie quotidienne, la prise en charge des enfants suite à des événements liés à votre vie de familiale

Nous participons aux frais d'intervention d'une aide à domicile, sous réserve de remplir les conditions. Rapprochez-vous des prestataires agréés de votre secteur pour l'instruction de votre dossier.



Votre jeune poursuit des études après le baccalauréat

Jusqu'à 26 ans, il se trouve dans un cursus non-rémunéré, excluant le parcours en alternance.

Nous vous versons une allocation *étudiant* de 1 000 €.



Vous souhaitez devenir animateur de centre de loisirs

Votre enfant a moins de 20 ans ou vous avez moins de 30 ans.

Nous vous accordons une aide de 50 % du stage, plafonnée à 300 €.



Vous vivez une situation familiale conflictuelle

Pour vous aider à préserver les liens familiaux et trouver des solutions acceptables pour chacun, n'hésitez pas à rencontrer un médiateur familial, professionnel qualifié.

Votre participation financière sera fonction de vos revenus, selon les conditions en vigueur.

Retrouvez les services conventionnés sur www.msafranche-comte.fr

Nous sommes attentifs à vos conditions de logement

Vous avez identifié la nécessité d'améliorer votre logement avec votre travailleur social MSA. Vous allez réaliser ou faire réaliser des petits travaux d'intérieur

.....

Nous participons à hauteur de 800 € dans la limite de 80 % du coût des travaux.

Vous souhaitez réaliser des travaux de rénovation thermique dans votre logement

.....

Contactez les associations prestataires agréées du programme *Habiter mieux* sur votre territoire (voir liste des structures sur www.franche-comte.msa.fr > «Rubrique particulier»).

Nous participons à hauteur maximum de 800 €.

Vous souhaitez améliorer les conditions d'habitabilité de votre logement

.....

Contactez les associations prestataires agréées du dispositif de lutte contre *l'habitat dégradé* sur votre territoire (voir liste des structures sur www.franche-comte.msa.fr > «Rubrique particulier») pour un plan de travaux.

Nous vous versons deux aides qui peuvent se compléter (800 € + 1 200 € maximum).



Nous sommes attentifs à vos difficultés financières

Vous devez faire face à des difficultés d'argent exceptionnelles, fragilisant votre vie quotidienne

Des possibilités de prêts

Sur présentation d'un devis, vous pouvez solliciter un prêt *équipement ménager* ou *mobilier* au taux d'1 %. Le montant est plafonné à 80 % du prix du produit.

A partir d'une évaluation par un travailleur social, nous pouvons vous attribuer un *prêt d'honneur* de 1 500 €.

Dans le cadre d'une entrée dans un logement, nous pouvons financer le *dépôt de garantie* équivalent à un mois de loyer, par un prêt d'1 % plafonné à 650 €.

Des aides non-remboursables ponctuelles

Dans le cadre d'un accompagnement avec un travailleur social, un secours d'urgence peut vous être accordé.

Au cas par cas et sur évaluation globale de votre situation économique, une aide financière personnalisée peut vous être allouée, après étude par les membres de la commission d'action sanitaire et sociale.



Vous rencontrez des difficultés dans l'organisation des tâches de la vie quotidienne, la prise en charge des enfants suite à des événements liés à la maladie, au handicap

Nous participons aux frais d'intervention d'une aide à domicile, sous réserve de remplir les conditions.

Rapprochez-vous des prestataires agréés de votre secteur pour l'instruction de votre dossier.



Vous êtes hospitalisé dans une unité de soins palliatifs ou accompagné à domicile par une équipe mobile

Nous prenons en charge 40 heures d'aide à domicile sur une période de 21 jours. Nous vous attribuons également une aide de 200 € pour l'achat de petit matériel.



Vous avez des difficultés pour financer une assurance maladie complémentaire

Vous ne pouvez pas bénéficier de l'Aide complémentaire santé (ACS). Nous nous substituons à celle-ci. Nous contribuons pour partie au paiement de votre complémentaire santé pour une année.



Vous souhaitez séjourner auprès d'un proche hospitalisé

Vous êtes hébergé dans une structure d'accueil ayant passé convention avec la MSA. Nous prenons en charge la différence entre le coût total de votre séjour et la participation que vous aurez versée directement à l'établissement.



Vous sortez d'hospitalisation, vous vivez une situation de handicap, vous avez besoin de maintenir ou améliorer vos capacités physiques

Sur votre demande, vous pouvez bénéficier de séances d'activités physiques à domicile, dispensées par des professionnels de l'association Siel Bleu, notre partenaire. Nous accordons une prise en charge partielle pour 6 séances minimum et 12 maximum.



Vous vivez une situation difficile suite au décès de votre enfant mineur

Nous vous apportons une aide.



Vous avez besoin de matériel à usage unique (protections pour incontinence)

Nous participons aux frais dans la limite de 300 € par an.



Vous avez besoin d'une aide technique pour compenser un handicap

Nous vous apportons une aide financière pour des aides techniques (réhausseur, barre d'appui, monte-escalier, adaptation véhicule...).

Rapprochez-vous de la Maison des personnes handicapées (MDPH) de votre département.



Vous souhaitez bénéficier d'un soutien psychologique

En complément de l'accompagnement mené par un travailleur social, la MSA prend en charge 5 séances auprès d'un professionnel, à raison de 250 € par an.



Vous devez vous équiper de prothèses auditives ou capillaires

Nous contribuons à hauteur maximum de 600 € par appareil auditif, après remboursement légal et complémentaire, et 400 € pour l'achat d'une prothèse capillaire.



Vous êtes en arrêt pour maladie ou accident. Vous devez vous faire remplacer sur l'exploitation. Vous êtes chef d'exploitation ou conjoint collaborateur, aide familial majeur, entrepreneur de travaux forestiers

Nous participons aux frais liés à votre remplacement.



Vous êtes en arrêt pour épuisement professionnel. Vous devez vous faire remplacer sur l'exploitation. Vous êtes chef d'exploitation ou conjoint collaborateur, aide familial majeur

Nous participons aux frais liés à votre remplacement.

Nous sommes attentifs à votre avancée en âge à votre domicile



Vous ressentez les premiers effets d'une perte d'autonomie et vous avez besoin d'aide pour continuer à vivre chez vous

Sur votre demande, après avis de l'évaluateur, nous vous proposons différentes formes d'aides, en fonction de vos critères de fragilité :

- une aide à domicile, dans la limite de 12 heures par mois, avec nos *chèques domicile* à remettre au prestataire que vous aurez choisi ;
- la possibilité de portage de repas, dans la limite de 50 repas par an, remboursés sur présentation de vos factures ;
- un état des lieux des risques domestiques repérés lors de la visite de l'évaluateur, ainsi que des conseils et préconisations pour favoriser votre maintien à domicile.
- une aide financière à la téléassistance.



Vous êtes temporairement dans une situation de fragilité avérée

Vous pouvez bénéficier d'un plan d'aide ponctuel *Bien vivre à domicile* ou en complément d'un plan d'aide existant.



Vous venez de perdre votre compagnon ou votre compagne au cours des six derniers mois

Nous vous adressons un courrier vous invitant à contacter un travailleur social de notre organisme pour bénéficier d'une aide administrative, médico-sociale ou de soutien psychologique.



Vous êtes hospitalisé pour un moyen ou long séjour

Nous vous invitons à contacter le référent hospitalier dès votre arrivée, ou au plus tard 48 heures avant votre sortie effective, pour bénéficier d'un plan d'aide au retour à domicile.

Nous prenons en charge jusqu'à 25 heures d'aide à domicile sur une période maximum de 12 semaines.

Nous sommes attentifs à votre situation d'aidant familial



Vous êtes aidant familial (affilié en maladie, en prestations familiales et/ou en vieillesse à la MSA de Franche-Comté), vous intervenez auprès d'une personne relevant ou non de la MSA

Vous souhaitez vous accorder un temps de répit. Une aide plafonnée à 800 € peut vous être attribuée, après évaluation de la situation par un travailleur social et dans la limite des crédits disponibles.

En cas de mésentente, la médiation familiale peut vous aider.



D'autres offres



- La prime assistante maternelle
- L'allocation jeune installé
- L'aide aux vacances :
 - Pour les enfants en situation de handicap,
 - Pour les personnes en situation de handicap en ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail).

Rendez vous sur notre site internet www.franchecomte.msa.fr > «Votre MSA > Nos actions > Notre action sociale».

Vous êtes proche ou membre d'une association ou élu local sur votre territoire



Vous pouvez être porteur d'une idée, d'un besoin repéré.

Regardez nos appels à projet et nos offres de service en actions collectives :

- Accompagnement et développement de l'accueil du jeune enfant en milieu rural
- Appel à projets jeunes
- Appel à partenariat Maison familiale rurale (MFR)-MSA
- Concours «*Le pré vert*»
- Programme «*Prendre soin de sa santé*»
- Prévention et lutte contre l'isolement social des personnes retraitées et autonomes.



Contacts

Notre site internet

www.franchecomte.msa.fr

Nous envoyer un mail

contact@franchecomte.msa.fr

Nous écrire

MSA de Franche-Comté
13 Avenue Elisée Cusenier
25090 BESANCON Cedex 9

Nous téléphoner

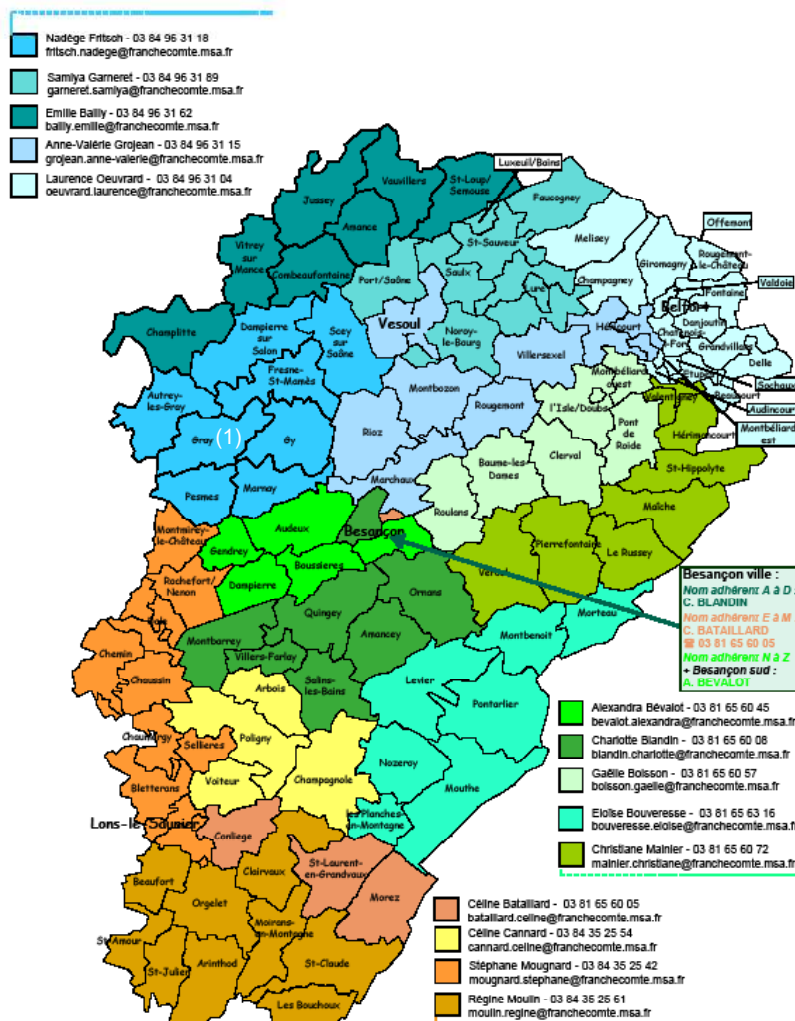
03 84 35 25 25



Contact	Mail	Téléphone
Nadine BOUQUARD	bouquard.nadine@franchecomte.msa.fr	03 84 96 31 44
Caroline HOTI	hoti.caroline@franchecomte.msa.fr	03 84 96 31 34
Fatiha OUZZEDI	fatiha.ouzzedi@franchecomte.msa.fr	03 84 96 31 22
Jean-Pierre VINCENT	vincent.jean-pierre@franchecomte.msa.fr	03 84 96 31 51

Secteurs des travailleurs sociaux

L'accueil du public en MSA de Franche-Comté



Sur internet aussi votre MSA est à votre service

Créez votre espace privé sur www.franchecomte.msa.fr

Disponibilité, personnalisation, accessibilité et immédiateté du service : en réponse aux attentes et aux besoins de ses adhérents, la MSA développe son offre en ligne.

En multipliant les accès à son guichet unique, elle reste au plus près de ceux qu'elle protège.

Prenez un rendez-vous personnalisé en ligne

- Vous avez rempli votre dossier **Couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C)** ou **Assurance complémentaire santé (ACS)** et vous souhaitez le déposer
- Vous souhaitez préparer votre dossier **retraite**
- Vous êtes **future maman**, dans votre 5^{ème} mois de grossesse et vous souhaitez faire un bilan de vos droits,

Prenez un rendez-vous personnalisé dans *Mon espace privé*.

Utilisez les nombreux services en ligne conçus pour vous

- Consulter vos paiements prestations familiales et logement
 - Consulter vos paiements d'action sanitaire et sociale
 - Consulter vos paiements et décomptes maladie
 - Demander la carte européenne d'assurance maladie
 - Demander une aide au logement
 - Déclarer la perte ou le vol de votre carte vitale
 - Déclarer vos ressources
 - Déclarer un changement de situation familiale
- Etc.

Téléchargez notre application *ma MSA & moi* sur votre portable

